

# Altersécurité infos



Lettre mensuelle d'information  
et d'analyse de Point Org Sécurité

N° 116 - février 2016

## Pourquoi Altersécurité infos ?

La sécurité et la santé au travail sont désormais des sujets d'actualité qui intéressent le grand public. Il faut s'en féliciter, tant ce débat public contribue à renforcer l'attention portée à ces questions cruciales. Toutefois, il est encore nécessaire de diffuser sur ces questions une information plus spécialisée à destination des personnes plus spécifiquement concernées.

C'est la vocation d'Altersécurité qui, fort de l'expérience des intervenants de Point Org Sécurité, entend informer plus spécialement les employeurs et les salariés sur leurs droits et devoirs en matière de santé et de sécurité au travail. Altersécurité ne prétend pas être exhaustif, mais souhaite susciter l'attention de ses lecteurs sur l'actualité des risques professionnels.

Cette démarche repose sur quelques solides convictions. La première est que la prévention est la clef de voûte de la lutte contre les risques et qu'il n'y a pas de prévention efficace sans une bonne information. La seconde est que les risques évoluent sans cesse, à mesure que le travail lui-même se transforme et que les connaissances évoluent. La troisième est que cette mise à jour permanente de nos savoirs et de nos pratiques doit s'appuyer sur de multiples disciplines.

En effet, pour bien combattre les risques, il faut les connaître et pour les connaître, il faut se nourrir des recherches accomplies dans des domaines d'expertise aussi variés que le droit, la médecine, la sociologie, la psychologie, l'ergonomie, l'économie ou encore le management. C'est ainsi, en croisant les savoirs et les expériences les plus diverses que nous souhaitons contribuer à la nécessaire sensibilisation aux risques professionnels.

[www.altersecurite.org](http://www.altersecurite.org)

## Éditorial

Au-delà du Compte Personnel de Prévention de la Pénibilité...

# L'INÉLUCTABLE essor de la prévention

Les décrets et arrêtés publiés le 31 décembre 2015 ont achevé la mise en place du Compte Personnel de Prévention de la Pénibilité (C3P). Les obligations déclaratives et les coûts qu'il génère lui valent d'être fortement contesté par les organisations représentatives des employeurs, au point que l'Etat s'est vu contraint de lancer dès janvier 2016 une "mission d'évaluation" qui "permettra de mettre en place un dispositif de suivi à même d'évaluer dans la durée, la pertinence du compte pénibilité". On ne saurait mieux annoncer l'incertaine pérennité du compte pénibilité.

### Prévention de la pénibilité : une évolution dictée par la démographie

Mais le vrai sujet, ce n'est pas le compte pénibilité, c'est la prévention de la pénibilité. Et là-dessus tout le monde est d'accord. Au-delà de ce dispositif précis, qui sera tôt ou tard remplacé par un autre, puis encore un autre et ainsi de suite, le fait majeur est que la prévention de la pénibilité fait désormais partie des préoccupations incontournables des employeurs. Elle s'inscrit dans un mouvement de fond "durable, identifiable et irréversible", pour paraphraser la définition légale de la pénibilité. En Europe, l'espérance de vie a presque triplé en deux siècles. Dans son scénario dit "central" de projection démographique, l'INSEE attend pour 2050 - c'est demain - une espérance de vie à la naissance en France de 91,1 ans pour les femmes et 86 ans pour les hommes. Nombre de bébés nés en 2016 finiront centenaires.

Vieillir, c'est aussi vieillir au travail. Qu'on le veuille ou non, la durée de vie au travail augmentera avec la durée de vie tout court. Et le vieillissement au travail implique nécessairement la prise en compte de l'usure liée au travail. Quels que soient les dispositifs mis en place, aucune politique ne peut désor-

mais faire abstraction de la prévention de la pénibilité. Nul ne le conteste et même les organisations patronales les plus en pointe dans l'opposition au C3P se sont approprié cette idée.

### La prévention au service de la performance

La culture de prévention, encore en retard en France par rapport à des pays comme le Canada ou la Suisse, progresse à grands pas. L'évaluation a priori des risques professionnels en vue d'éviter les accidents, qui date de 1991, est aujourd'hui très largement acceptée. Certes la contrainte est passée par là, avec l'obligation de consigner les résultats de l'évaluation dans un document unique née en 2001, mais pas seulement. L'idée qui progresse est que la prévention est un véritable investissement dont le retour dépasse le seul cadre financier puisqu'il touche aussi à la productivité, l'ambiance de travail, la culture d'entreprise. Avec la pénibilité, une nouvelle étape est franchie, qui va conduire les employeurs à anticiper encore plus qu'ils ne le faisaient, ne serait-ce que pour maintenir leurs travailleurs en état de travailler...

### Un travail de spécialiste

De plus en plus d'employeurs se font à l'idée qu'ils ne pourront y parvenir seuls. L'emploi du temps d'un patron de PME ou de TPE ne l'autorise que très rarement à travailler sa performance en matière de prévention. Quant aux structures plus importantes, même si elles sont dotées de services ad hoc, elles ont également besoin de soutien en la matière. Où en sont les techniques, les réglementations, les aides potentielles ? C'est un travail de spécialiste. L'entreprise de demain, quels que soient sa taille, son objet, ses métiers, devra nécessairement avoir un préventeur à sa disposition. Autant commencer tout de suite... ■

Lu pour vous



## [www.chutesdehauteur.com](http://www.chutesdehauteur.com) : un site dédié de l'OPPBTP

Les chutes de hauteur représentent encore l'une des principales causes d'accidents professionnels graves et de décès dans le BTP. Fort de ce constat, l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTP) a mis en ligne un site dédié présentant les principales mesures à prendre pour éviter ce type d'accidents. Trois types de mesures sont présentés sous la forme de vidéos : l'organisation du chantier, le choix des équipements et la formation des salariés. Un test en ligne, permet également aux employeurs de connaître, en dix minutes seulement, leur niveau de prévention. Enfin, plus de 50 documents complémentaires adaptés aux différents secteurs d'activité sont proposés gratuitement au téléchargement.

Consulter le site : [www.chutesdehauteur.com](http://www.chutesdehauteur.com)

## ▶ LA CITATION DU MOIS

Les choses ont beaucoup changé. [...] Ce n'est pas tant que le travail soit plus dur qu'avant. Physiquement, il l'est d'ailleurs plutôt moins. En revanche, le système est plus dur. Nous avons vécu la fin du règne de l'entreprise fordiste. Les modèles et parcours professionnels ne sont plus aussi stables qu'avant. [...] De ce fait, des personnes habituées à des organisations traditionnelles dures mais prévisibles se retrouvent dans des situations plus imprévisibles. Beaucoup de nos patients expriment une certaine souffrance vis-à-vis de ces environnements mouvants et peu sécurisants. //

Yves Roquelaure, responsable du Laboratoire d'ergonomie et d'épidémiologie en santé au travail au CHU d'Angers, Travail & Sécurité, janvier 2016.

# PRÉVENIR LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

## Ce qu'enseignent les données statistiques

À l'instar des risques physiques, les risques psychosociaux auxquels sont exposés les salariés doivent faire l'objet d'une évaluation et être pris en compte dans le Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUER). Pour s'acquitter de cette tâche délicate, il n'est pas inutile de consulter une récente note de la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) du ministère du Travail consacrée au suivi statistique de ces risques spécifiques. D'autant qu'elle confirme que la réduction de ces risques contribue à améliorer la performance des entreprises.

En s'appuyant sur les résultats de l'enquête Sumer de 2010, les analystes de la Dares ont mis en évidence les situations de travail qui accroissent les risques psychosociaux. La méthodologie retenue repose sur l'analyse de six dimensions : les exigences du travail, les exigences émotionnelles, l'autonomie et les marges de manœuvre, les rapports sociaux et les relations de travail, les conflits de valeurs et l'insécurité économique. Pour réaliser une évaluation pertinente des risques, il convient en effet de combiner ces facteurs.

### Des facteurs de risques à combiner

Ainsi, comme le précise le modèle de Karasek, une forte demande psychologique est généralement bien supportée par les salariés si, dans le même temps, ces derniers bénéficient d'une importante latitude décisionnelle et d'un solide soutien social de la part de ses collègues et de sa hiérarchie. En revanche, une situation de travail cumulant forte demande, faible latitude décisionnelle et faible soutien se révèle extrêmement néfaste pour la santé psychique.

**“Les salariés les plus exposés au job strain ou au manque de reconnaissance se déclarent en moins bonne santé que les autres et sont plus souvent concernés par des symptômes dépressifs et anxieux. Les risques psychosociaux augmentent aussi le risque d'accident du travail et d'absentéisme.”**

L'évaluation des risques psychosociaux passe donc par une analyse fine des contraintes pesant sur les différents postes de travail. En s'appuyant sur les données de l'enquête Sumer, la Dares est ainsi en mesure d'affirmer que *“les employés administratifs, les ouvriers non qualifiés et les employés de commerce et de service sont plus souvent en situation d'être 'tendus' parce qu'ils cumulent une forte demande psychologique avec une faible latitude décisionnelle”, tandis qu'à l'inverse, “les métiers de cadres, notamment les ingénieurs et les cadres techniques de l'industrie, sont soumis à une forte exigence au travail, donc au stress, mais bénéficient davantage de marges de manœuvre pour y répondre”*. D'autres facteurs sont également à prendre en compte. Parmi eux, le sentiment d'être en mesure d'accomplir correctement son travail apparaît ainsi prépondérant. *“Les risques psychosociaux au travail peuvent également résulter d'une inadéquation entre les objectifs fixés aux salariés et les moyens dont ils disposent pour faire un travail de qualité. Les salariés qui déclarent ne pas avoir assez de moyens matériels, d'informations ou de coopération avec leurs collègues pour 'faire correctement leur travail' ont une probabilité plus forte d'être tendus”,* remarquent les experts.

### Une cause majeure d'absentéisme

Cette dernière observation n'est pas anodine. Elle démontre en effet que la résolution des risques psychosociaux est souvent aussi, pour l'entreprise, une occasion de résoudre des problèmes organisationnels ou managériaux ayant un impact négatif sur le fonctionnement et la performance de l'entreprise. D'autant que les salariés subissant des facteurs de risques psychosociaux ne sont pas seulement plus souvent plus anxieux ou dépressifs. Ils sont aussi plus souvent victimes d'accidents du travail et présente un taux d'absentéisme supérieur à la moyenne. *“Le risque de déclarer trois arrêts de travail dans l'année est plus que doublé pour les hommes et les femmes qui subissent des tensions. Ce risque est multiplié par 3 pour les femmes et par 4 pour les hommes qui déclarent manquer de reconnaissance”,* observe la Dares. ■

(1) *“L'organisation du travail à l'épreuve des risques psychosociaux”, Dares Analyses n° 04, janvier 2016.*

ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES : ANALYSE DU BILAN 2014 DE LA CNAMTS (2/3)

# Zoom sur les accidents de trajet

Fin 2015, l'Assurance Maladie - Risques professionnels a rendu public son *Rapport de gestion 2014*. Les données relatives à la sinistralité représentent une mine d'informations pour les acteurs de la prévention. Ainsi, en matière d'accident de trajets, le rapport confirme que les efforts de prévention des entreprises doivent porter prioritairement sur le risque routier professionnel.

## Une forte baisse des accidents... due à une météo favorable

En 2014, l'Assurance maladie a comptabilisé 86.746 accidents de trajet en premier règlement, soit 5.066 de moins qu'en 2013. "L'ensemble des indicateurs portant sur les accidents de trajet connaissent une baisse marquée : de 3 % pour les journées d'incapacité temporaire à plus de 7 % pour tous les autres indicateurs", observe le rapport. Mieux encore : "Décès et nouvelles incapacités permanentes poursuivent également leur baisse, conduisant cette année encore pour chacun de ces deux dénombrements au niveau le plus faible jamais observé depuis plus d'une douzaine d'années." Toutefois, pour les experts de l'Assurance Maladie, cette baisse s'explique probable-

ment par des conditions météorologiques favorables : "l'absence de neige et de verglas en 2014, avec des hivers beaucoup moins rigoureux qu'au premier trimestre 2013 et qu'en 2009 et 2010 car 2014 fut l'année la plus chaude depuis 1900". Ces données incitent donc à maintenir l'effort de prévention des entreprises

## Les accidents de trajet se produisent d'abord au volant

Dans 59% des cas, la personne accidentée "était à bord d'un moyen de transport, essentiellement en tant que conducteur d'un moyen de transport mobile". Et celui-ci est, dans 82 % des cas, un véhicule motorisé. Enfin, dans 56 % des cas, l'accident s'explique par une perte, totale ou partielle,



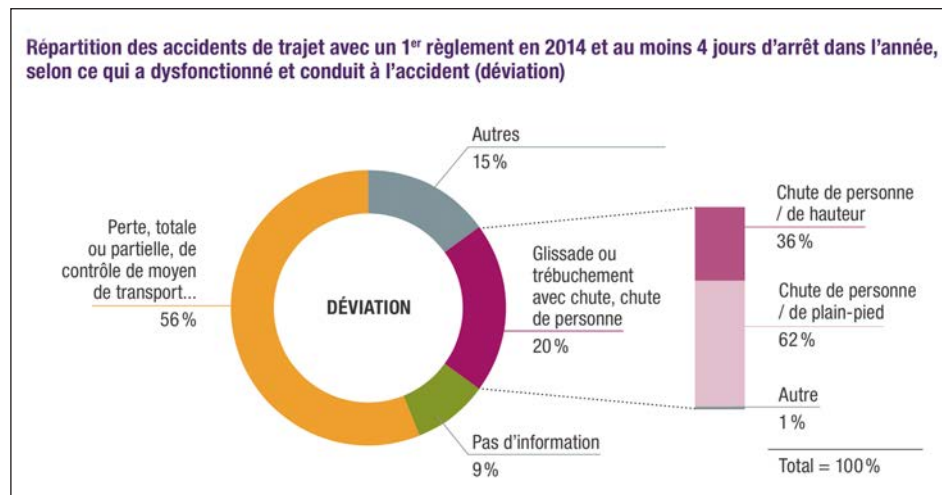
de contrôle du véhicule (voir graphique ci-dessous). Enfin, lorsque l'accident de trajet implique un véhicule, il s'agit, dans 52 % des cas d'une voiture, et dans 23 % des cas d'une moto. Pour un maximum d'efficacité, les efforts de sensibilisation et de prévention des entreprises doivent donc porter sur le risque routier.

## Plus de 6 millions de journées de travail perdues

Les accidents de trajet représentent un enjeu majeur de prévention. En effet, au-delà même des 281 décès et 7290 nouvelles incapacités permanentes recensées par l'Assurance Maladie, les incapacités temporaires ont représenté, en 2014, plus de 6 millions de journées de travail perdues. On ne saurait donc mieux souligner combien une vigoureuse politique de prévention des accidents représente également, pour les entreprises, un impératif de bonne gestion. ■

### Pour en savoir plus :

Le rapport complet est téléchargeable sur [www.risquesprofessionnels.ameli.fr](http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr).



## Agir contre le risque routier

Les entreprises qui, au-delà de la simple sensibilisation de leurs salariés, souhaitent mettre en place une véritable politique de gestion du risque routier peuvent consulter le site de la Société d'études et de protection route (Sepr), pionnière en la matière :

[www.sepr-route.fr](http://www.sepr-route.fr)

## Dans notre bibliothèque

Mois après mois, les experts de Point Org Sécurité scrutent l'actualité éditoriale afin de présenter aux lecteurs d'Altersécurité un panorama de ce qui se publie autour des pôles d'intérêt qui sont les leurs. Ces publications constituent un baromètre signalant les orientations, les motivations, les préoccupations et les tendances du moment en matière de sécurité et de santé au travail.

### Numérique et conditions de travail : les enjeux d'une transformation en marche

Magazine Travail & Changement, n° 362, janvier 2016, librement téléchargeable sur [www.anact.fr](http://www.anact.fr).



“La nature des effets des outils numériques et de leur usage sur les conditions de travail est ambivalente. Si leur pratique peut offrir aux salariés plus de flexibilité, d'autonomie et de coopération, elle peut aussi générer son lot de problèmes, d'autant plus

réels qu'ils sont difficiles à identifier et donc à résoudre : surcharge informative, intensification et individualisation du travail, renforcement du contrôle de l'activité, contraintes excessives de réactivité, brouillage des frontières entre vie familiale et vie professionnelle, désintégration des collectifs et désincarnation du management”, observent les experts de l'Anact. Leur conviction ? L'essor continu des technologies numériques oblige les entreprises à élaborer “un nouveau compromis productif entre performance et conditions de travail”. Dans cette perspective, cette nouvelle édition du magazine Travail & Changement propose des retours d'expériences, des témoignages et des conseils pratiques pour réussir la transformation digitale des entreprises. Avec notamment une mise en garde : “la transition numérique n'est pas réductible à son aspect technique”. Elle est un chantier global ayant aussi de profonds impacts sur l'organisation, le management et bien sûr la prévention des risques. ■

## Altersécurité infos

Lettre mensuelle d'information et d'analyse de Point Org Sécurité

Directeur de publication : Emmanuel Pochet

Courriel : [info@point-org.org](mailto:info@point-org.org) - [www.altersecurite.org](http://www.altersecurite.org)

La ressource du mois :

## PRÉVENIR LES RISQUES LIÉS À LA MISE EN RAYON MANUELLE

### Une recommandation de l'Assurance Maladie

L'activité consistant, pour les salariés des supermarchés, à placer des produits en rayon peut sembler, comme bien d'autres, anodine. En réalité, comme le précise, une recommandation de l'Assurance maladie, entrée en vigueur en janvier 2016, il n'en est rien.

#### Les risques d'une activité en apparence anodine

En effet, comme le précisent les experts, cette activité peut générer des accidents du travail et des maladies professionnelles. D'une part, “les salariés peuvent être exposés à des contraintes articulaires pour le rachis (tronc penché), les épaules (bras tendus en avant ou en hauteur), les poignets (flexion/extension), les genoux (appui sur les genoux, position accroupie) et à des contraintes musculaires liées à des efforts importants”. D'autre part, ils peuvent “être concernés par les risques de chute d'objets et de chute de hauteur”.

#### Les mesures de prévention à mettre en œuvre

Or, des mesures de prévention permettent de réduire considérablement ces risques. Comme le précise cette recommandation, elles concernent tous les aspects de l'activi-



té : l'organisation du travail, les mobiliers, les espaces de circulation et de travail, le matériel de manutention, le stockage en hauteur ou encore les équipements de protection, sans oublier la formation.

#### Le préalable indispensable de l'évaluation des risques

Toutefois, comme le rappellent les experts, “le préalable à la mise en œuvre de mesures de prévention est l'évaluation des risques que l'employeur doit effectuer conformément aux textes applicables”. En effet, chaque site ayant ses spécificités, cette évaluation permettra de réaliser un plan de prévention adapté à la situation constatée sur le terrain et de sélectionner les actions les plus pertinentes à mettre en œuvre. De la sorte l'Assurance Maladie rappelle que l'évaluation des risques constitue bel et bien le socle de toute prévention. ■

Pour aller plus loin : La recommandation R478 est téléchargeable sur le site [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr).

## Altersécurité infos

Lettre mensuelle d'information et d'analyse de Point Org Sécurité

11, rue Albert 1er - 92210 Saint-Cloud - Tél. : 01 46 02 44 01

### Retrouvez-nous sur Internet :

Assistance à l'évaluation des risques professionnels :  
[www.evrp.org](http://www.evrp.org)

Formation Sauveteur Secouriste du Travail :  
[www.sauveteur-secouriste-du-travail.org](http://www.sauveteur-secouriste-du-travail.org)

La collection complète d'Altersécurité :  
[www.altersecurite.org](http://www.altersecurite.org)